

LE CONCOURS D.J. MIX DOWN DIESEL

DE L'ORÉAL CANADA

RÈGLEMENTS OFFICIELS

1. Le concours D.J. Mix Down Diesel est tenu par L'Oréal Canada Inc. (ci-après : les « organisateurs du concours »). Le concours se déroule en ligne et débutera le 21 mai 2009 pour se terminer le 31 juillet 2009 à minuit.

Admissibilité

2. a) Ce concours s'adresse aux résidents du Canada. Les employés, les représentants et les agents des organisateurs du concours, et leurs sociétés affiliées, agences de publicité et (ou) de promotion, et les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants ou conjoints peu importe où ils habitent) ainsi que les personnes domiciliées avec celles susmentionnées ne sont pas admissibles

b) Dans le cas où le gagnant est mineur, les prix seront automatiquement remis à son parent ou tuteur légal à qui on demandera de remplir et de signer le *formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité* tel que mentionné au paragraphe 8c.

Comment participer

AUCUN ACHAT REQUIS

3. Pour s'inscrire au concours, les participants doivent créer leur propre mix musical de 30 secondes en ligne à l'adresse suivante : <http://www.dieseldjmixdown.ca>, publier la pièce en l'enregistrant avec une adresse de courriel et un mot de passe valides et accepter les règlements du concours.
4. Les membres de la communauté en ligne seront appelés à voter pour leur pièce préférée. Les 30 pièces qui recevront le plus grand nombre de votes légitimes (ci-après appelées « le Top 30 ») seront déclarés gagnants.
5. Les participants peuvent s'inscrire autant de fois qu'ils le désirent sous des adresses de courriel distinctes. Cependant, un seul vote par mix sera permis par adresse IP.
6. Désactiver les «cookies» afin de voter plusieurs fois pour le même mix entraînera la disqualification immédiate du participant.

Prix

6. Les gagnants recevront une bouteille de 50 ml d'Eau de toilette ONLY THE BRAVE de Diesel.

Choix des gagnants

7. Tous les votes reçus avant minuit le 31 juillet 2009 seront compilés et les participations du Top 30 seront déclarées gagnantes.

Réclamations des Prix

8. Afin d'être déclaré gagnant et réclamer son prix, tout participant sélectionné devra :
 - a) être jointe par courriel par les organisateurs du concours dans les 5 jours suivant la sélection;
 - b) avoir répondu correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'habileté mathématique lui ayant été posée par téléphone ou par courriel selon le cas.
 - c) Il devra également remplir et signer un *formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité* et le **retourner** aux organisateurs du concours, à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours suivant sa réception (dans le cas où le gagnant est un mineur, un parent ou un tuteur légal devra remplir et signer le *formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité*).
9. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et la prochaine pièce comptant le plus grand nombre de votes sera considérée faisant partie du Top 30.
10. Sur réception du *formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité* dûment rempli et signé par le gagnant, les organisateurs du concours enverront par la poste une bouteille de 50 ml d'Eau de toilette ONLY THE BRAVE à l'adresse du domicile du gagnant tel qu'indiqué sur le *formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité*.

Les gagnants doivent allouer un délai de 4 à 6 semaines suivant la réception du formulaire avant que leur prix leur soit livré.

Conditions Générales

11. Toutes les informations fournies par le participant doivent être complètes et véridiques. Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus responsables pour tout problème téléphonique, de messagerie vocale, d'une réclamation de prix en retard, mal acheminée ou incomplète.
12. Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne participant à ce concours et de bannir cette personne de tout autre concours à venir tenu par les organisateurs de ce concours s'ils s'aperçoivent ou jugent que cette personne tente de contourner le processus de participation ou de pirater les opérations du concours ou du site Internet du concours, d'agir en violation des règlements officiels, ou de façon à être inéquitable envers les autres participants ou

de façon dérangeante, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.

13. **ATTENTION** : TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU DE N'IMPORTE QUEL AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE, D'ALTÉRER LE PROCESSUS D'INSCRIPTION OU DE MINER LE BON FONCTIONNEMENT DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES. SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, L'ORÉAL CANADA INC. SE RÉSERVE LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS LES LIMITES PERMISES PAR LES LOIS EN VIGUEUR.
14. Les prix doivent être acceptés tels quels; sans aucune garantie. AUCUNE SUBSTITUTION OU TRANSFERT DE PRIX N'EST PERMIS, SAUF À LA DISCRÉTION DES ORGANISATEURS DU CONCOURS. LES ORGANISATEURS DU CONCOURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE REMPLACER N'IMPORTE QUEL PRIX PAR UN PRIX DE VALEUR ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE. LES PRIX NE SONT NI TRANSFÉRABLES NI MONNAYABLES EN TOUT OU EN PARTIE.
15. Les participants acceptent de se conformer au règlement officiel du concours et aux décisions des organisateurs du concours, qui seront sans appel. Ce concours est régi par toute loi applicable. En s'inscrivant au concours, les participants déchargent les organisateurs du concours, et leurs agences de publicité ainsi que leurs sociétés affiliées respectives, et tous les administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés, agents, héritiers et personnes désignées respectifs de toute responsabilité pour quelque préjudice, perte ou dommage que ce soit découlant ou en lien avec le concours ou pour un prix gagné. Afin d'être déclarées gagnantes, les personnes sélectionnées pour un prix, s'engagent, si requis, à signer et retourner dans la période indiquée sur les documents une déclaration de conformité aux règlements du concours et un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, ou tout autre document à cet effet.
16. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent la divulgation de leurs noms, lieu de résidence, photographie, image, sans aucune compensation ou avis, pour les fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format (incluant Internet) en relation avec ce produit, ce concours ou des concours similaires dans le futur. En vous inscrivant, vous déclarez vous conformer aux règlements du concours.
17. Toutes les inscriptions deviennent la propriété des organisateurs du concours et ne seront pas retournées aux participants. Les participants pourraient devoir prouver aux organisateurs qu'ils sont bien détenteurs du compte relié à l'adresse courriel mentionnée pour la participation sélectionnée.
18. La liste de gagnants sera disponible en appelant le Service aux Consommateurs de l'Oréal Canada au 1-800-898-2328 du 8 août au 7 octobre 2009.
19. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont les coordonnées figurent au formulaire d'inscription électronique. C'est cette personne qui doit répondre à la question mathématique et à qui le prix sera remis selon les conditions du présent concours. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'exiger une pièce d'identité avant la remise d'un prix.

Limites de la responsabilité

20. Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus responsables pour : a) toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par des visiteurs du site, par l'équipement ou par la programmation utilisée par le concours ou associée à celui-ci, ou bien causée par toute erreur humaine ou technique qui pourrait survenir dans le processus d'inscription au concours; b) toute erreur, omission, interruption ou tout effacement, défaut, retard dans le fonctionnement du site Web ou la transmission en relation avec le concours; c) toute défaillance des lignes de communication, vol, destruction ou accès non autorisé ou modification aux inscriptions; d) tout problème ou défaut technique de réseau ou de ligne téléphonique, de système informatique en ligne, de serveur ou de fournisseur d'équipement informatique, de logiciel, tout défaut de courrier électronique à cause de problèmes techniques ou de congestion du réseau Internet ou de tout site; ou autre combinaison de ces éléments; ou e) tout dommage aux ordinateurs du participant ou d'une tierce personne relié à la participation ou au téléchargement de matériel pour ce concours ou en résultant. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, incluant l'infection par un virus informatique, des erreurs informatiques, des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques, ou toute autre cause qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité et le déroulement approprié du concours, les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le concours.
21. En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, et leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
22. Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

CONFIDENTIALITÉ

23. Les renseignements personnels des participants sont recueillis par le commanditaire uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Aucune communication de nature informative ou commerciale pourront être reçues par tout participant, à moins que celui-ci donne la permission aux commanditaires de recevoir des communications en cochant la case « Nouvelles de Diesel » sur la page d'inscription. Veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité au www.loreal.ca.